



57 **Le e-commerce transfrontalier en plein boom**



63 **Sécurité des moyens de paiement : les nouveaux défis**

# cartes mag



**Angelo Caci,**  
directeur général  
Syrtals Cards & Beyond

édito d'expert

## L'Europe de la carte et de l'instant payment : course de fond ou duel sans fondement ?

**M**algré certaines disparités au sein de l'espace SEPA, la carte ne s'est jamais aussi bien portée à l'heure où certains observateurs lui promettent un avenir assombri par l'arrivée de l'instant payment ou l'ascension inexorable du mobile payment. Comme souvent en matière de modes de paiement, les pronostics sont hasardeux et les habitudes ont la vie dure ! Même si chaque pays européen est marqué par une histoire des paiements qui lui est propre et qui a rendu les offres/usages des modes de paiement distincts d'un pays à l'autre, partout en Europe (même là où ont été mises en place des solutions de virement instantané comme Faster Payments au RU), le nombre de cartes de paiement en circulation et le volume de transactions sont en croissance continue année après année.

La carte possède de formidables attributs et quelques réservoirs de croissance. Elle reste encore génératrice de PNB. Le développement du e-/m-commerce et de nouveaux usages (ex : M-Pos; sans contact; PtoP; sharing economy, ...) lui permet de gagner des parts de marché sur le chèque ou les espèces. Les cartes constituent aussi une arme marketing de conquête et de fidélisation, grâce à une commodité indéniable en de multiples circonstances pour le grand public et les entreprises et à une panoplie toujours plus riche de services associés. Comment dès lors estimer l'impact potentiel de l'instant payment en Europe ? On ignore à date si la combinaison de chiffres qui caractérise l'instant payment SCT inst 101500024736534 : 10<sup>9</sup> - 15.000€ - 24/7/365 - 34 pays, se transformera en formule magique pour asseoir son succès au long cours. L'ambition des autorités et régulateurs est d'en faire une offre cross-pays qui permette aux acteurs européens de se doter d'une solution moderne et performante, dont ils contrôleront tous les ingrédients et de s'exonérer de la dépendance des prestataires américains de la carte, surtout en l'absence de card scheme européen. Dans ce cadre, il ne faut pas opposer trop hâtivement l'usage de la carte à celui de l'instant payment et il est illusoire de penser que seule la fonction d'instantanéité permettrait de booster des services que la carte ou d'autres méthodes n'autoriseraient pas aujourd'hui. Toutefois, les atouts de l'instant payment sont indéniables : la combinaison SCT inst et Mobile (avec demain un référentiel pan-européen qui associerait automatiquement N° de tél et IBAN) a de quoi séduire pour favoriser la conception de nouveaux services en CtoC, CtoB ou BtoB, en proximité ou en e-commerce et de surcroît, dans

des conditions économiques qui seraient a priori compétitives pour toutes les parties prenantes.

De plus, il est parfois des circonstances où un individu ou une entreprise souhaite que l'arrivée des fonds soit garantie en quelques secondes et où le bénéficiaire ne tolérerait aucun risque de révocabilité, par exemple : envoi d'argent à un membre familial éloigné ; règlement d'une dette ou d'une facture ; cadeaux et autres cagnottes ; réservations particulières ; versement de salaires ; avance/remboursement de frais ; déblocage d'une livraison ; assistance et autres urgences ; remboursement ou dédommagement express ; engagement ferme à la souscription ou à la signature d'un contrat... (même si ces cas d'usage peuvent aussi trouver leur salut avec la carte ou le virement classique). Enfin, une « reachability » pan-européenne permettrait de s'exonérer aisément des frontières nationales. Quelques questions autour de l'instant payment restent néanmoins en suspens, notamment les efforts et le temps nécessaires pour créer des cinématiques propices à l'enrôlement des usagers et à la réalisation de transactions en grand nombre, un environnement pleinement interopérable où chaque acteur joue le jeu et y trouve son compte, une gouvernance et des règles claires à l'échelle européenne générant sécurité et confiance (ex : lutte contre la fraude ; gestion des litiges...) et le cas échéant, une marque ad hoc... Enfin se pose la sempiternelle question des business models associés : tout d'abord, on pense à l'impact sur les modes de paiement « ancestraux » /coûteux comme chèques et espèces. Les services basés sur l'IP pourraient également pallier la moindre pénétration de la carte dans certains contextes. Ils pourraient aussi profiter du boom du mobile banking ou de l'arrivée d'agrégateurs ou initiateurs de paiement, en particulier dans les pays où la culture « virement » est forte. Quant à la génération de revenus additionnels, il importerait de bien packager l'offre correspondante et de bien jauger l'appétence au paiement d'un « fee » pour le service en question, de la part des usagers ou des entreprises. Dès lors, nous assisterons vraisemblablement à une longue cohabitation entre la carte et des services de type SCT inst comme cela fut souvent le cas lorsque de nouveaux modes de paiement sont apparus au fil des décennies passées. Cela amènera sans aucun doute quelques frictions ou pressions supplémentaires (notamment tarifaires) sur les modèles/offres en place ainsi que son lot de « trade-offs » quand il faudra, le moment venu, prendre des décisions et comparer les avantages de la carte ou de l'IP... avant de packager certains services en solo ou avec ses pairs.